MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année n° I6 Première et Deuxième édition N°8
Troisième édition N°5
Quatrième édition N°6
IO Mai I957

AVERTISSEMENTS

TAVELURE — Zones I, 2, 3, 4

La maladie s'est beaucoup développée aussi bien sur les fruits que sur le feuillage, dans les vergers des Cévennes et certaines vallées de la Montagne Noire.

Eviter les nouvelles contaminations en pulvérisant un anticryptogamique énergique. Répéter le traitement chaque fois qu'il est lavé.

MILDIOU de la POMME de TERRE — Zones I, 2, 3, 4

La maladie s'est largement manifestée dans les cultures et spécialement dans le Gard (zone II C). Traiter avec :

- Bouillie bordelaise
- Sulfate basique de cuivre
- Oxydes cuivreux
- Oxychlorure de cuivre

On peut également employer le Captane, le Zinèbe, les mélanges Zirame-Cuivre ou Zinèbe-Cuivre qui bénéficient d'une autorisation de vente.

MOUCHE de la CERISE — Zones 2 A, B, C

Nous avons observé en élevage l'éclosion des premières mouches, tandis que des captures ont été enregistrées dans la région de Sernhac (II C).

Un premier traitement est nécessaire à partir du I2 mai dans la vallée du Gardon et à partir du I6-I8 mai dans la haute vallée de l'Orb et la vallée du Jaur. Si le mauvais temps et les basses températures observées actuellement persistent ce traitement pourrait être retardé de 2 à 4 jours.

L'efficacité d'un traitement est de 10 jours au maximum, aussi il doit être renouvelé compte-tenu des prescriptions légales (interdiction : 2 semaines avant la récolte).

Utiliser le D.D.T. à raison de 100 grs de D.D.T. pur à l'hectolitre, ou le Parathion.

CARPOCAPSE — Zones I, 2, 3, 4

Attendre un avis ultérieur.

AVIS IMPORTANT Il n'est pas tenu compte des demandes de changement d'adresse non accompagnées de 30 Fr en timbres poste.

Imprimé à la Station d'Avert. Agricoles du Langue. Roussillon, 16 rue République Montpellier; Le Gérant. TROUILLON, Aut. du 6/3/56 Reproduction, adaptation réservées

P178

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Miniqtère de l'Agriculture
Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 9 mai 1957

NOTE N° 5

COCHYLIS

Les captures de ces papillons à ailes barrées de noir ont été à nouveau particulièrement très importantes à Pont-St-Esprit; le vol a également été constaté à Cruviers-Lascours et à Massillargues-Attuech (Gard).

Les vignobles de cette région se trouvent donc menacés par l'éventualité de dégâts de première génération.

On a intérêt à procéder à un traitement à base de parathion à partir du I2 mai.

Au cas où la végétation serait attaquée par des araignées rouges on pourrait ajouter du déméton méthylé ou de l'endothion au liquide de traitement, dans la limite des restrictions indiquées par les fabricants de produits.

Le Lirecteur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G.BERNON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON . Autorisation du 6 mars 1956.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Cinquième année - N° I7

Ministère de l'Agriculture
Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le II Mai 1957.

NOTE N° 6

MILDIOU

Des taches secondaires naissantes déjà fertiles sont visibles depuis le vendredi IO mai dans la vallée moyenne de l'Hérault (Canet, Le Pouget), dans le Gard (Beaucaire), au sud de la Gardiole de Mireval, dans des vignes abandonnées aux environs de Montpellier ; on doit certainement en trouver ailleurs.

Il en résulte un accroissement du nombre de germes ; de de fait la situation du vignoble languedocienne s'aggrave au point de vue sanitaire.

La fin de la pluie des 9 et IO mai a pu coïncider avec l'apparition de ce s nouvelles manifestations de la maladie, il devrait donc se former de nouvelles taches à partir des I6 et I7 mai.

La végétation devenant plus active, la prochaine pluie sera particulièrement dangereuse partout où le mildiou existe déjà ; il est donc nécessaire de poursuivre l'exédution des traitements afin que le vignoble soit protégé avant une nouvelle pluie et en particulier pour le I6 ou le I7 mai.

Ailleurs, le secteur inondé de la vallée du Fresquel portant de nombreuses taches primaires, réclame les mêmes soins.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,
G.BERNON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, I6 rue de la République - Montpellier. Le Gérant : TROUILLON, Autorisation du 6 Mars 1956